



**TRIBUNAL DES DROITS
DE LA PERSONNE
1990-2015
Au cœur des droits et libertés**

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 25 juin 2015 : L'honorable Ann-Marie Jones, Présidente du Tribunal des droits de la personne (ci-après cité le « Tribunal »), avec l'assistance des assesseur-e-s Mme Judy Gold et M^e Luc Huppé, a rendu le 19 juin 2015 un jugement donnant acte à un acquiescement partiel à une demande de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (ci-après citée la « Commission ») contre le Procureur général du Québec (ci-après cité le « PGQ »), agissant aux droits du ministère de la Sécurité publique (ci-après cité le « MSP »).

A.B., qui souffrait d'obésité morbide, a été incarcéré, de 2006 à 2008, dans les institutions carcérales suivantes, soit l'Établissement de détention de Montréal et le Centre de prévention Rivière-des-Prairies. La Commission, agissant en sa faveur, allègue que le MSP a contrevenu aux articles 1, 4, 10, 25 et 26 de la *Charte des droits et libertés de la personne* en compromettant les droits de A.B. à la reconnaissance et à l'existence, en pleine égalité, de son droit à la sûreté et à l'intégrité de la personne, de son droit à la sauvegarde de sa dignité, et de son droit à des conditions de détention adéquates eu égard à sa condition de santé et exemptes de discrimination, le tout sans distinction ou exclusion fondée sur le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier son handicap.

Les parties ont conclu une *Entente et acquiescement partiel à jugement*, en vertu de laquelle le MSP s'engage, dans les cas où une personne prévenue ou détenue présente un handicap, notamment une obésité morbide, à évaluer ses besoins afin de l'accommoder raisonnablement, dans le contexte du milieu carcéral, en tout respect du droit à l'égalité. Il est à noter que l'indemnisation de A.B. a également fait l'objet d'une transaction confidentielle sans admission quant aux allégations de la plainte et à la responsabilité des défendeurs.

Cette décision sera disponible sous peu au : <http://www.canlii.org/fr/qc/qctdp>.